

EDITO

PLUS QUE JAMAIS LE COLLECTIF !

Le **ministère**, dans sa manière de légiférer, **donne l'impression de chercher à isoler les psychologues de l'Éducation nationale pour les rapprocher des personnels médicaux et paramédicaux !** Plusieurs exemples dans les derniers rapports ou décisions prises en attestent : le rapport de la cour des comptes, la transformation du code de l'Éducation sur la promotion de la santé qui concerne désormais les PsyEN, et le retour dans la loi 4D des menaces sur une externalisation d'un service de santé scolaire dont les PsyEN feraient partie !

La **création d'un service de santé**, nous réunissant avec les médecins, assistant·e·s de service social et infirmier·e·s **ne résoudrait en rien les problèmes essentiels** que sont le manque de postes et le refus de l'administration de mettre en place un réel travail d'équipe sur le terrain.

Les **psychologues de l'Éducation nationale ont une circulaire (28/04/2017) qui précise bien leur rôle**. Cependant, ils ne peuvent remplir pleinement toutes leurs missions en raison du nombre d'élèves de leur secteur, de l'étendue géographique.

Chacun·e se retrouve donc trop souvent isolé.e face à des demandes problématiques car contraires à la déontologie ou prescriptives, ou réductrices au regard de nos pratiques, ou tout simplement infaisables par manque de temps.

Les décisions prises alors, souvent dans l'urgence ou sous la pression, sont sources d'insatisfaction, de doutes, de perte de sens.

Une discussion collective favorise la prise de recul et permet aux psychologues de se regrouper, d'échanger et de s'organiser pour défendre un travail de qualité et une autre conception du métier que celle que le MENJS cherche à nous imposer.

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU interviennent auprès de l'administration pour exiger l'application des textes sur les possibilités de réunion des collègues sur le temps de travail dans chaque spécialité et entre spécialités. **L'organisation syndicale est aussi le moyen de s'informer, partager les situations, réagir et protéger les personnels et leurs droits.**

Il faut s'en saisir !



Dans ce numéro

Edito	1
Nouveau code de déontologie des psychologues et responsabilité de la profession	2
Allongement de la formation des psychologues: quelles conséquences pour les PsyEN ?	2
Service de psychologie de la maternelle à l'université	3
Continuer à défendre les PsyEN	3
Journées d'études FSU: une bouffée d'air	4
A vos agendas	4
Les collectifs	4

NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES ET RESPONSABILITÉ DE LA PROFESSION

Depuis la création du premier code de déontologie des psychologues par la SFP en 1961, les **psychologues ont toujours eu le souci de l'actualiser afin qu'il réponde effectivement aux évolutions sociétales et aux nouvelles questions posées dans la pratique.**

Après les actualisations de 1996 et de 2012, 21 organisations de psychologues regroupées au sein du CERéDéPsy (*Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues*) ont présenté le 5 juin, le résultat de 2 ans de travail en commun afin de rendre le code explicite, opérationnel et surtout commun à toute la profession.

Le CERéDéPsy, lors de sa constitution en 2018, s'est fixé comme objectif l'actualisation du code et sa reconnaissance officielle et réglementaire sans passer par la création d'un ordre. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU y participent activement, en particulier pour la recherche de cette alternative qui rendrait le code incontournable y compris pour les employeurs.

L'annonce de l'initiative de quelques députés LR, de déposer une proposition de loi portant création d'un ordre pour

les psychologues en avril dernier n'a fait que **confirmer nos craintes sur les tentatives de certains lobbies**, de mettre au pas les psychologues. Surfant sur le mécontentement des psychologues : ignorés, maltraités, précarisés, ces groupes de pression se répandent sur les réseaux sociaux en faisant croire qu'un ordre serait la solution.

L'expérience de toutes les professions paramédicales qui se sont vu imposer un ordre professionnel nous conforte dans notre opposition à cette mauvaise solution.



Le **25 novembre 2021**, les Psychologues de la FSU proposent une journée d'étude sur le thème : « *Organisation des psychologues, démocratie et déontologie* ».

N'hésitez pas à vous inscrire !

ALLONGEMENT DE LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES: QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PSYEN ?

Depuis plusieurs mois, un groupe d'organisations de psychologues (CNU, SFP, FFPP, AEPU, SNP, CEDEP, FENEPSY)* discute de la **possibilité d'un allongement de la formation initiale des psychologues**. En effet, nombre de formations médicales et paramédicales ont été allongées. La durée de formation des psychologues est toujours fixée à Bac + 5 depuis l'adoption de la loi de 1985. Ces discussions sont pour le moment non officielles bien que la conseillère scientifique pour la psychologie au MESRI (*Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*) y assiste parfois.

Des débats toujours vifs.

La majorité des organisations s'est prononcée pour l'ajout d'une 6^{ème} année qui déboucherait sur un doctorat de pratique. Une 6^{ème} année visant à partir de l'expérience des stages à approfondir les apports théoriques correspondant aux problématiques de terrain récurrentes, réfléchir sur les méthodes et le cadre de travail et se saisir des aspects déontologiques de toute intervention. Elle permettrait de retrouver le niveau d'un 3^{ème} cycle qui était celui des anciens DESS

Mais certaines organisations, comme le SNP, **proposent un schéma de formation à Bac+ 8** avec 3 années d'exercice en responsabilité en tant que stagiaire et une dissociation de la délivrance du diplôme par l'université et de l'autorisation d'exercice qui serait donnée par la profession.

Un ordre déguisé ?

Ce modèle pose évidemment plusieurs problèmes: une sélection sociale accrue, le risque de possibilités insuffisantes de stages longs, qui bloquerait de nombreux étudiants au master sans possibilité d'exercer, une économie à bon compte pour les différents ministères qui pourraient ainsi embaucher des stagiaires en lieu et place de fonctionnaires titulaires !

La SFP et ses organisations membres, dont le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont dit clairement leur opposition à ce schéma de formation élitiste et préparant la création d'un ordre !

Il aboutirait à augmenter le nombre d'étudiants, formés en psychologie mais n'ayant pas le titre. Bonne aubaine pour notre ministère qui pourrait ainsi revenir sur la création du corps unique et du statut. Une formation incomplète en psychologie pourrait être jugée bien suffisante pour exercer les fonctions qui sont les nôtres, sans statut protecteur, ni grille de salaire équivalente !

La FSU s'opposera à tous les schémas de formation qui mettrait en cause le statut et la qualification de psychologues des PsyEN par un décrochage de leur formation et des exigences du titre.

* CNU : Conseil national des universités ; SFP : Société Française de Psychologie ; FFPP : Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie ; AEPU : Association des enseignants-chercheurs en psychologie à l'université ; SNP : Syndicat national des psychologues ; CEDEP : commission d'équivalences des diplômes étrangers ; FENEPSY : Fédération nationale des étudiants en psychologie

SERVICE DE PSYCHOLOGIE DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

PsyEN : Un corps invisible ?

Après la création du corps unique, des décisions s'imposaient pour en prendre toute la mesure et donner visibilité et cohérence à son organisation et à son fonctionnement. Tel n'a pas été le cas avec le nouveau gouvernement, opposé à cette création, qui n'a pas tenu les engagements pris par son prédécesseur (indemnités, formation continue, promotion).

L'expérience du confinement a d'ailleurs montré que la **visibilité des PsyEN reposait davantage sur l'activité des équipes** que sur une quelconque reconnaissance de l'administration.

Comment sortir de l'isolement et affirmer officiellement le rôle des PsyEN ?

⇒ LA TENTATION DU MÉDICAL

Devant l'isolement ressenti par les PsyEN, particulièrement dans le premier degré où l'absence de regroupement institutionnel prive souvent les collègues d'échanges entre eux, certaines organisations sont favorables à la création d'une fonction de conseiller technique à l'identique de ce qui existe pour les médecins, infirmiers et assistants sociaux. Outre la référence à un modèle médical dont l'actualité nous montre les dangers, **la FSU est opposée à l'existence de fonctions non statutaires, régies par la cooptation, sans aucune transparence ni pérennité et soustrayant des postes au terrain.**

⇒ LE MODÈLE DU SERVICE DE PSYCHOLOGIE DE L'EN PORTÉ PAR LA FSU

Ce service serait structuré du niveau local au niveau national, et viserait les grands axes de missions, définies dans l'article 3 du décret du 1^{er} février 2017 : contribution à la réussite scolaire, prévention, inclusion, aide à l'élaboration des projets d'avenir, lutte contre le décrochage et les effets des inégalités sociales.

Il permettrait que soit mieux visibles et pris en compte dans l'EN et pour les usagers, le point de vue et les apports de ses psychologues (bonne connaissance du système éducatif et de son fonctionnement, des types de publics, des partenaires...). Il **préserverait une diversité d'approches psychologiques dans l'appréhension des situations et des interventions** et ne supprimerait en rien le travail des PsyEN dans les écoles et les établissements au sein des RASED et des équipes pluriprofessionnelles.

Ainsi les PsyEN pourraient être consultés sur toutes les questions éducatives ayant un rapport avec la psychologie et participer à des groupes de travail académiques et nationaux. Le corps serait ainsi structuré et identifié à tous les échelons par la **nomination de psychologues, légitimés par leur mode de recrutement, affectés sur des postes statutaires et inscrits dans l'organisation administrative.**

C'est une solution très actuelle pour donner aux PsyEN la visibilité à laquelle leurs missions leur donnent droit !

Dès aujourd'hui améliorer la situation des PsyEN !

La FSU intervient sans relâche pour rendre effectives les réunions institutionnelles entre les 2 spécialités prévues dans le décret et pour obtenir la mise en place de réunions pour les PsyEN EDA sur leur temps de travail au niveau d'une commune ou d'un district. **Les nouveaux textes sur la formation continue permettent la création de groupes de travail académiques** pour examiner les demandes de formation des PsyEN EDA et EDO et prévoir des stages au PAF. C'est déjà une réalité dans certaines académies. **Il faut s'en saisir !**

CONTINUER À DÉFENDRE LES PSYEN

La Loi de transformation de la fonction publique a mis fin aux commissions administratives paritaires. Le rôle des élus du personnel est donc largement entravé puisque les commissions de contrôle (CAPN et CAPA) ont été supprimées. C'est la **fin de la transparence** et la **mise à mal de la défense collective** ! Ajoutée à une politique de restriction budgétaire et de limitation des recrutements, les **conséquences sur le mouvement interacadémique** sont **visibles**.

Nombre de collègue n'ont pas été mutés dans l'académie demandée. Les **audiences de recours** ont été **organisées d'une manière expéditive** : quelques heures pour étudier les demandes ne permettent pas aux organisations syndicales un véritable travail avec l'administration. De plus, les élu·e·s, n'étant plus destinataires des documents de travail, ne peuvent plus effectuer le travail en amont de correction des erreurs dépistées ni proposer des améliorations. **Trop souvent l'issue est un refus et un courrier type de l'administration.**

Comme les années précédentes, il ne s'agit pas de répartir les candidats à une mutation mais plutôt la pénurie dans les académies. Les collègues sont ainsi souvent étonné·e·s de ne pas obtenir de postes dans une académie où plusieurs postes sont vacants ! **Faute de recrutement aux concours, cette liste s'allonge** et de surcroît, des postes sont encore libérés quand des collègues demandent une disponibilité pour raison familiale faute de la mutation qui aurait pu améliorer leur situation.

Le mouvement spécifique DCIO a donné lieu à de nombreuses insatisfactions. Les collègues n'ont pas eu connaissance des avis portés sur leur candidature malgré nos demandes récurrentes. **Nous sommes loin des « ressources humaines » de proximité dont se targue le ministère !** Il ne s'agit pas d'en rendre responsables les agents du ministère, trop peu nombreux et surchargé·e·s mais bien de **dénoncer les décisions politiques.** Les élu·e·s des personnels sont intervenu·e·s à plusieurs reprises et continueront de le faire.

C'est grâce à cet acharnement qu'ils ont pu obtenir cette année un mouvement sur poste en écoles pour les PsyEN EDA pour la plupart des rectorats. ET POUR LES EDO ?

JOURNÉES D'ÉTUDES FSU: UNE BOUFFÉE D'AIR !

Les journées d'études des PsyEN organisées par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU venaient à point nommé pour interroger la place d'une psychologie de l'émancipation dans l'École après les offensives visant à réduire la psychologie au diagnostic et à encadrer les psychologues et leurs pratiques.

L'intervention de nombreux chercheurs (*JY Rochex, A Tricot, H Durler, N Marquis, B. Golse et A Delègue, S Verrekk et D. Soiron*) a permis de décrypter la manière dont l'idéologie libérale tendait à instrumentaliser certains concepts psychologiques (talents, autonomie, diversité) et certains domaines (numérique) afin de masquer et de faire accepter une aggravation des inégalités sociales. Mais, elle a aussi permis de revisiter les recherches, aujourd'hui délibérément ignorées par ce Ministère, qui constituent des ressources pour mettre en œuvre une autre psychologie à l'École. (lien vers article sur site).

Ces journées d'études et les colloques des psychologues organisés par la FSU sont autant d'occasions d'échanges et de débats indispensables sur les questions vives qui traversent notre profession afin de la défendre.

Pour en savoir plus: <https://www.snes.edu/article/quelle-psychologie-a-lecole/>



A VOS AGENDAS

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU accordent beaucoup d'importance à la réflexion collective et aux débats.

Comme les années précédentes, plusieurs occasions de rencontres pour alimenter nos idées et nos pratiques sont prévues. Les dates qui suivent prévoient des réunions en présentiel mais pourront également être diffusées à distance, si la situation nous y contraint.

Par ailleurs, des stages nationaux et académiques viennent compléter ces manifestations nationales. Ces initiatives sont gratuites et accessibles sur inscription (*priorité aux syndiqués à la FSU*).

- ⇒ **Le colloque des Psychologues de la FSU : « Organisation des psychologues, démocratie et déontologie. »** Jeudi 25 novembre 2021 à Paris.
- ⇒ **Les journées d'études des PsyEN : Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022 à Paris**

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU et leurs collectifs de psychologues travaillent en étroite collaboration au niveau national et académique pour

- ⇒ Défendre et accompagner les personnels collectivement et individuellement (carrière, mutation...),
- ⇒ impulser la réflexion et les échanges en proposant des stages, des colloques, des journées d'études,
- ⇒ mobiliser la profession contre les remises en cause du métier de psychologue (conditions de travail, formation, qualification) et imposer la place de la psychologie dans l'École et son lien ineffable avec l'orientation dans le 2nd degré.

Syndiquez-vous!

Pour connaître l'actualité syndicale spécifique aux PsyEN, ainsi que les coordonnées de vos interlocuteurs au national et en académie:

<http://psyen.fsu.fr/>



Spécialité EDA (1er degré),
contact : psy@snuipp.fr



Spécialité EDO (2nd degré),
contact : psy-en@snes.edu

